

Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 13 avril 2015

Présents : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, GODARD Jean-Claude, MUTTINELLI Gérard, MAGNIN Jean-Louis, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : Didier CLERC (pouvoir à Marthe CUTELLE), Alain ROLLIER (pouvoir à Jean-Louis MAGNIN).

Secrétaire de séance : Marthe CUTELLE

Nombre de Conseillers en exercice : 21- Présents : 19 - Votants : 21

Heure d'ouverture de séance : 20H 40 Heure de clôture de séance : 0h10

Date de convocation : 3 avril 2015

Ordre du jour :

- Adoption du dernier compte rendu
- Compte rendu des décisions prises
- Finances
 - o Affectation des résultats 2014
 - o Vote des taux 2015 d'imposition et TEOM
 - o Adoption des budgets primitifs 2015
- Environnement : Convention DEEE pour le renouvellement d'agrément OCAD3E
- Personnel
- ZAC I avenant Monod
- Sentiers/PDIPR convention avec le Conseil Général
- Informations et Questions diverses.



Avant d'ouvrir la séance, le Président propose de rajouter à l'ordre du jour le point concernant l'indemnité du Trésorier. Le courrier vient d'être réceptionné et il concerne le budget 2015.

Avis favorable du conseil.

I - Compte-rendu de la séance du 02/03/2015

Le conseil adopte le dernier compte-rendu de la dernière séance.

II - Communications des décisions

Comme l'impose le Code Général des Collectivités Territoriales, le Président donne communication des décisions prises depuis la dernière séance de conseil à savoir :

N° 07/15 du 6/03/2015 – Micro Step d'Arcine : avenant non financier

Délégation au Président

Avenant pris suite au changement de dénomination pour la Ste de la SCP Monod Dalin ainsi que de ses coordonnées bancaires.

L'avenant NON FINANCIER N° 1 concernant l'aménagement de la micro STEP d'Arcine « Champ Rambaud » est accepté, la Communauté de Communes se libérera de toutes sommes dues au titre de la maîtrise d'œuvre de la façon suivante :

Nom : SELARL MONOD & Associés
 Le Gutenberg 5 rue Vila BP 174 – 01200 Bellegarde/Valserine
Banque : LCL – Crédit Lyonnais de Bellegarde/Valserine (01)
 IBAN : FR86 3000 2027 3800 0007 0795 U49 - BIC : CRL YFRPP.

**N° 08/15 du 20/03/2015 – Construction poste refoulement des Cardinats à Chêne ;
 Choix de la Maîtrise d'œuvre**

Délégation au Président

Pour le marché de maîtrise d'œuvre référencé en objet, la procédure adaptée sans publicité a été organisée comme détaillé dans le tableau ci-après :

Mode de passation	Procédure adaptée sans publicité en application des articles 28 & 144 du Code des Marchés Publics.
Publicité	Publication : - Internet, site de dématérialisation : www.mp74.fr
Critères de sélection	50% sur le prix des prestations 40% pour la valeur technique 10% pour les délais
Déroulement	Dépôt des offres : le 16 janvier 2015 - 12H00 8 offres sont parvenues sous format papier et 1 sous forme dématérialisée. 1 cabinet d'étude s'est excusé de ne pas répondre à la consultation.

Après dépouillement et analyse de toutes les offres reçues, l'attributaire du marché est le cabinet PROFILS ETUDES (129 Avenue de Genève, 74000 Annecy) avec la meilleure note totale pondérée de 9,27/10 pour un montant de 11 900,00 € HT.

III - FINANCES

La commission finances a beaucoup travaillé et propose l'adoption des documents ci-après

✚ ***Affectation des résultats de fonctionnement 2014 :***

- Budget principal 870 964.87 € dont 804 464.87 affectés en investissement
- Budget ZAC I 918.64 € laissés en fonctionnement
- Budget ZAC II 52.72 € laissés en fonctionnement
- Budget Zone de Loisirs 565 773.57 € affectés en investissement
- Budget Assainissement 17 476.01 € laissés en fonctionnement
- Budget Maison de vie 220 205.31 € dont 220 000 € affectés en investissement

Adoption par le conseil.

✚ ***Décision en matière de fixation des taux***

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition à savoir :

<i>Taux d'imposition</i>	<i>2015</i>
Taxe d'habitation	3.67%
Taxe foncière sur le Bâti	1.87%
Taxe foncière sur le non Bâti	11.75%
Cotisation Foncière Entreprises	11.22%
Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	22.61%

Avis favorable.

Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et suite au dernier conseil, il serait souhaitable de maintenir le taux à 8.6% - Avis favorable.

✚ Adoption des budgets 2015

Le conseil adopte les différents budgets comme suit :

○ Budget principal :

Section de fonctionnement équilibré pour **3 078 638.66 €**
Section d'investissement équilibré pour **231 378.02 €** (qui comprennent le remboursement du capital des emprunts, la réalisation de l'aménagement du rond-point de la Semine, le remplacement de véhicule, l'acquisition de différents matériels administratifs et techniques).

○ Budget annexe Assainissement :

Section de fonctionnement équilibré pour **496 676.01 €**
Section d'investissement voté en sur équilibre de 23700 €
Dépenses **903 875.69 €** (remboursement du capital des emprunts, la fin des travaux engagés en 2014 (réseaux de Marsin, maîtrise d'œuvre de la Station d'Arcine, diagnostic des réseaux d'eaux usées de Clarafond, le paiement du solde des travaux de réseaux 2^{ème} tranche sur St Germain)

et ceux à engager sur 2015 (Sur Chêne : poste de relevage des Cardinats ; sur Eloise : le dévoiement du Fartoret, le dévoiement si réalisation du lotissement Rossini et le diagnostic des réseaux d'eaux usées ; Sur Franclens : le diagnostic des réseaux d'eaux usées ; sur St germain : le diagnostic des réseaux d'eaux usées ; Chessenaz/Vanzy : une provision pour la Maîtrise d'oeuvre de la station de Mons/Chatenod : et une provision pour les extensions et raccordements suite délivrance des permis de construire pour l'ensemble des communes ainsi que le remboursement du capital de la dette).

Recettes **927 575.69 €**

○ Budget Annexe Maison de vie :

Section de fonctionnement équilibré pour **489 530.88 €**
Section d'investissement équilibré pour **671 896.74 €** (remboursement du capital des emprunts, la réalisation de travaux à la maison de vie et à la crèche ainsi que le solde de la 1^{ère} tranche et une provision d'honoraires pour la seconde tranche de travaux).

Ce budget est présenté avec les chiffres estimés pour la crèche et permet d'afficher un déficit raisonnable de 84 266.56 € en fonctionnement.

○ Budget annexe ZAC I

Les dépenses sont supportées par Téractem au titre des contrats de concessions et de mandats liant cette société avec la communauté ». Cette dernière assure les dépenses courantes à savoir l'eau, l'éclairage public, la fourniture des boîtes aux lettres

Section de fonctionnement équilibré pour **4 018.64 €**
Section d'investissement voté en suréquilibre **83 596.20 €**

Dépenses **53 000.00 €**

Recettes **136 596.20 €**

○ Budget annexe de la ZAC II :

Au préalable et comme convenu avec Mr le trésorier, le conseil décide, à titre exceptionnel, de reverser au budget général une somme de 662 675.43 € provenant d'un excédent constaté sur ce budget (produit des ventes).

Section de fonctionnement équilibré pour **1 190 632.28 €**
Section d'investissement équilibré pour **666 754.25 €**

Il est précisé que ce budget retrace toutes les opérations depuis sa création sous forme de comptabilisation des stocks ce qui augmente les montants.

○ Budget annexe ZAC III :

C'est un nouveau budget créé dans le cadre de la réalisation de la ZAC III.

Le vice-Président rappelle que les acquisitions foncières ont été confiées à l'EPF et qu'aucune somme ne sera appelée sur 2015.

Toutefois, une provision est inscrite afin de rémunérer le futur mandataire chargé d'assister la communauté au montage complexe du dossier (consultation en cours et ouverture des offres prévues en juin prochain)

Section de fonctionnement équilibré pour	50 200.00 €
Section d'investissement équilibré pour	50 200.00 €

o Budget annexe Zone de loisirs :

Section de fonctionnement équilibré pour	1 196 110.00 €
Section d'investissement équilibré pour	2 535 639.31 €

Mr Magnin, vice-Président présente les investissements susceptibles d'être engagés à savoir :

- L'aménagement de l'espace de loisirs (ancien camping) avec création de zone de jeux, de toilettes publiques, de cheminements, ...
- L'idée de création d'un terrain de tennis. A ce sujet, Mr Jacqueson rappelle que le handball ne dispose pas de terrain homologué et qu'il serait judicieux de prévoir une surface permettant le déroulement de compétitions
- Le projet de réalisation d'un terrain de football en synthétique
- L'aménagement du bâtiment de l'entrée de zone (toiture, façade, isolation)
- Le remplacement des filtres à sable de la piscine

Un débat animé s'engage autour de ces importants postes. Le conseil accepte de voter une somme globale qui nécessiterait un emprunt de 382 000€. Toutefois, les investissements ne seront engagés qu'après réflexions approfondies par la commission et après nouvelle présentation en conseil.

Mr Magnin apporte un complément d'information à propos de divers dossiers en cours :

* le cabinet Ingénus a été retenu pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du bâtiment de l'entrée de zone de loisirs

* pour l'espace zone de loisirs, l'affouage est pratiquement terminé

* la commission se réunira le 27 avril afin d'aborder l'ensemble des questions dont l'ouverture de la piscine.

Le Président remercie les élus pour ces votes ; il salue le travail de la commission finances et du service administratif.

IV – Environnement

Mr Chaumontet rappelle que la communauté dispose d'une convention pour l'enlèvement contre rémunération des déchets électriques à la déchetterie (D3E). Comme pour les lampes (cf. le dernier conseil), une nouvelle convention doit être signée afin de bénéficier des tarifs préférentiels obtenus.

Le conseil donne son accord.

V – Personnel

Le Président indique que dans le cadre de la préparation à l'ouverture de la piscine et que suite aux arrêts de travail enregistrés, le service technique a un besoin urgent de personnel.

Ainsi, pour pallier à ce déficit, un premier contrat d'un mois a été signé avec Mr Serres-Vives (contrat susceptible d'être reconduit).

Le Président propose de créer un ou deux nouveaux postes de Contrats Aidés et ce, selon le profil des candidats qui pourraient y prétendre.

Le conseil donne son accord.

Puis le Président donne lecture d'une lettre de la commune d'Eloise qui souhaiterait obtenir une mutation de leur personnel administratif afin de lui faire bénéficier d'un avancement de grade avant son départ en retraite. Une convention de mise à disposition par la CCS au profit de la commune serait signée. Cette dernière supporterait tous les frais de cette mise à disposition.

Le Président propose un vote à bulletin secret et s'abstient de vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

Le conseil engage un débat afin de bien identifier la demande et procède au vote.

Le résultat du vote est le suivant : 11 voix contre, 8 pour, un blanc et une abstention.

Le conseil ne suit pas la proposition de la commune.

Mr Mâchard rappelle la nécessité que les élus ont d'encourager la formation mais de bien spécifier que celle-ci ne fera pas obligatoirement l'objet d'un recrutement sur place.

VI - ZAC

Mr Lagriffoul poursuit en présentant certains dossiers concernant les ZAC :

✚ ZAC I :

A la demande de Teractem, un avenant suite au changement de société par Mr Monod est nécessaire : avis favorable.

De même, et compte tenu que le dossier de commercialisation date de 1994, il apparaît nécessaire d'augmenter la rémunération de ce cabinet. Un forfait de 10 000€ est sollicité. Compte tenu de l'antériorité, de la disponibilité du cabinet, du nombre de modifications demandées dans le cadre des projets de cessions, le conseil donne un avis favorable.

✚ ZAC II :

Mr Lagriffoull précise que le cahier des charges et le règlement de consultation sont sur le point d'être finalisés et que le choix d'un mandataire interviendra pour la fin Juin.

Le Président tient à remercier les quelques membres de la commission qui ont participé à cette élaboration en collaboration de Mr Goury du service de la DDT, qui a été particulièrement présent sur ce dossier.

✚ ZAC III :

Mr Lagriffoull et le Président ont rencontré une entreprise qui sollicite un accord de principe pour retenir des terrains sur la ZAC III (de 20 à 25 000m² avec la création d'une quarantaine d'emplois).

Bien que prématuré (dossier création et réalisation de ZAC III à monter) le conseil donne un avis favorable de principe.

VII - Sentiers et schéma de randonnée

Mr Mâchard indique deux axes de réflexions à propos du balisage des sentiers.

L'idée serait de les valoriser en créant des liens entre ceux des trois communautés de communes (Semine, Seyssel et val des Usses). Un projet de lettre commune pourrait être signé par les trois présidents d'intercommunalités. Le conseil donne un avis favorable de principe.

Par ailleurs, dans le cadre du schéma départemental et afin de créer une unité de balisage, il est proposé de passer une convention pour adhérer à un groupement de commande pour l'acquisition d'une signalétique conforme à la charte départementale.

Avis favorable.

Enfin, Mr Mâchard encourage les élus à participer à une réunion publique le 21 avril à 19 heures afin de recenser les sentiers ou chemins existants. La population est largement conviée.

Il poursuit en donnant une information sur le dossier d'aménagement du rond-point dit « de la croisée » et dont les travaux seront confiés à l'entreprise « Carré Vert ». Compte tenu des travaux préparatoires, cette réalisation s'effectuera à l'automne prochain.

Enfin, il indique que le prochain « Semine Info » paraîtra début mai et traitera des déchets et du recyclage. Il remercie la commission pour le travail accompli.

VIII - Indemnité de Mr le Trésorier

Le Président donne lecture d'un courrier de Mr le Trésorier sollicitant le versement de son indemnité de conseil au titre de l'année 2014. Il rappelle qu'en 2014, l'indemnité 2013, n'a pas été demandée. Il propose l'attribution de 761.88 € brut - 695.16 € net.

Avis favorable.

IX - Informations et Questions diverses

✚ SYANE : le Président rappelle la mise en concurrence obligatoire au 1.01.2016 du tarif de fourniture en électricité pour certains tarifs. La communauté a confié au Syane une mise en concurrence groupée. Cette dernière devrait être lancée en mai prochain.

✚ Maison de vie : Le Président indique que les contacts se poursuivent avec Semcoda afin de lancer une deuxième tranche de travaux qui devrait comprendre, en étage 6 T2 et 10 T3 (financement 4 PLAI, 10 PLUS et 2 PLS). Chaque logement devrait aussi obtenir une place de garage.

En rez-de-chaussée, 800 m² seraient réalisés pour le compte de la communauté, et dédiés à des professionnels de santé. Dès à présent la sage-femme, provisoirement installée dans la 1^{ère} aile est demanderesse ; de même qu'un cabinet d'ophtalmologues.

Une convention de groupement de commande avec Semcoda sera passée.

✚ Organisation territoriale : Le Président indique que, pour l'instant et dans l'attente de la parution de la loi « Notre », aucune date de regroupement des intercommunalités n'est fixée.

✚ Environnement : les élus de Clarafond/Arcine indiquent avoir réalisé un nettoyage de printemps notamment le long de la RD 508 et regrettent la pollution consécutive aux débris provenant de la Zone d'Activités. Ils appellent les entreprises à plus de vigilance. C'est le reflet d'une petite zone commerciale qu'ils omettent de valoriser.

Mr Chaumontet rappelle aux usagers la nécessité de bien sangler les remorques qui se rendent à la déchetterie afin d'éviter de « semer en route » les déchets.

Le prochain conseil sera fixé en fonction des points à inscrire et de la nécessité de délibérer.

La secrétaire de séance,
Marthe CUTELLE

